



La Gazette Eclaronnaise



Bulletin d'information de la Commune d'Eclaron Braucourt Sainte-Livière

Le mot du Maire

L'aventure qui nous a amené à cette inauguration protocolaire et amicale date véritablement de 2005, même si des souhaits antérieurs avaient déjà eu lieu tant l'éparpillement était anachronique et pas toujours sécuritaire : primaires coupées en trois dont une partie avec les maternelles et une cantine avec le périscolaire sur un quatrième site.

La gestation va s'accélérer à partir de 2006. A cette époque l'architecte et urbaniste de la ville de Saint-Dizier Jean-Paul DESCHAMPS visite amicalement la commune et donne son avis sur l'implantation éventuelle d'un groupe scolaire qu'il estime devoir être au centre du village pour en favoriser l'animation et permettre à terme à une majorité de parents et d'enfants de se rendre à pied à l'école... ! Mais surtout l'architecte nous fait une première approche financière : coût global Hors Taxes pour 10 classes y compris le terrain :



04 mars 2013 : la rentrée des premiers élèves

- Pour une réalisation en une seule phase : 4 100 000 €
- Pour une réalisation en deux étapes : 4 700 000 € soit un delta 600 000 €

Cette réflexion sur le lieu que le Conseil partageait majoritairement, une autre possibilité proche du complexe sportif avait également été évoquée, et ce constat sur le coût vont guider notre stratégie.

En 2007, l'adoption du Plan Local d'Urbanisme nous permet de préempter le terrain et l'étude peut s'accélérer.

A partir de 2008, un comité de pilotage regroupant les deux directrices d'écoles, les représentants des parents d'élèves, la déléguée départementale de l'Education Nationale et quelques élus, visitent plusieurs établissements de Champagne Ardenne pour amalgamer souhaits et besoins.

Cette même année, l'importance du dossier nous amène à choisir un programmiste, la Société Aciste de Reims qui organise à notre demande plusieurs réunions de travail et de concertation. Un cahier des charges intégrant bon nombre des souhaits des enseignantes peut être concocté et l'appel à candidature en vue de sélectionner l'architecte, lancé. Une cinquantaine de postulants répondent.

Le choix le 20 novembre 2009, pour nous le meilleur, bien sûr, et le mieux adapté, s'est donc porté sur le projet de l'Architecte de Reims PACE associé avec SNC LAVALIN pour la structure, à INDDIGO pour la partie HQE et ECHOLOGO pour l'acoustique.

De nouvelles réunions avec la maîtrise d'œuvre et le comité de pilotage permettront aux enseignantes de repréciser certains souhaits et le projet pu enfin se concrétiser avec un Appel d'Offre destiné au choix des entreprises début 2011. La première réunion de chantier eu lieu le 17 mai de cette même année et la 73^{ème} et dernière le 13 février 2013 les élèves prenant possession du site le 04 mars. La route aura été longue.



Je résume rapidement :

Ce groupe comprend trois parties distinctes :

- . Une première destinée aux primaires dont les six classes sont entièrement occupées.
- . Une seconde dédiée aux maternelles avec trois classes affectées, une quatrième déjà en place, servant actuellement de décroisement et une salle de motricité pouvant être utilisée par le primaire et certaines associations.
- . Enfin un bloc central comprenant une 7^{ème} classe primaire, servant actuellement de décroisement, une salle informatique, deux salles bibliothèque, une partie réservée au périscolaire, et enfin un réfectoire et sa cuisine. J'ajoute que côté ouest comme côté est, une façade pleine permet une éventuelle extension sans perturber la luminosité des salles existantes.

De plus vous avez pu constater une implantation au milieu d'un vaste espace avec noue paysagère pour la gestion des eaux de pluie et une prairie naturelle dans laquelle pourront s'égarer les enfants quand elle sera stabilisée et devenue fonctionnelle.

Coût

Cet ensemble de 11 classes , Hors Taxes avec le terrain, la maîtrise d'œuvre, les études, les assurances, les raccordements, le mobilier, la perte du 1 % du FCTVA et des intérêts des lignes de trésorerie pour préfinancer les travaux et la TVA, s'élève à : 4500 000 €

- Aide : 3 150 000 €
- Autofinancement : 650 000 €
- Prêt : 700 000 €

La part d'autofinancement a été facilitée par la longueur de la gestation et quelques recettes exceptionnelles.

Aujourd'hui, alors que les enfants ont pris possession des locaux, plusieurs questions peuvent se poser : Cet investissement était-il indispensable ? Et avons-nous vu trop grand, trop beau, trop couteux ?



Classe maternelle



Classe primaire

Etait-il indispensable ?

Je pense avoir déjà répondu à cette interrogation dans le début de mon intervention. Nous ne pouvons rester plus longtemps avec quatre sites différents, éloignés les uns des autres sans possibilité d'extension globale.

Trop grand ? :

Bien sûr, depuis notre décision, la crise a impacté la France et si l'on pense qu'elle ne se terminera jamais et que le déclin de notre bassin est définitif, peut être !!! Mais ce n'est pas dans ma nature ni dans celle du conseil de se laisser aller à un pessimisme stérilisant. Ce qui a guidé notre conseil c'est notre implantation idéale située entre le bassin d'emploi et le pôle touristique nous donnant la certitude, si nous le souhaitons, d'une possibilité de développement. D'ailleurs, si l'on se réfère aux orientations du P.L.H. (programme locale de l'habitat) adoptées par la communauté de communes, nous devons implanter 55 logements sur les cinq ans à venir, entraînant saturation des classes et sans doute ouvertures.

De plus, les hasards du calendrier et des décisions politiques nous amènent à inaugurer cet ensemble alors que se profile la mise en place de la réforme des rythmes scolaires très gourmand en lieux de vie. Et, dans ce contexte, l'ensemble des salles propre au périscolaire ou à usages multiples, auront immédiatement toute leur utilité.

Avons-nous vu trop beau et trop cher ?

Dans du neuf, réaliser un projet qui décoiffe un peu ou un investissement fonctionnel mais anonyme, n'a pas une différence de coût majeur. De plus, le choix des cibles HQE liés à la pollution, aux déplacements, à l'acoustique à la luminosité, à l'énergie (Je signale que nos locaux sont BBC par eux même et se situent en raison de la présence du photovoltaïque entre le BBC et le passif). nous ont permis de recycler un maximum de subventions en augmentant le taux. Et ce qui compte pour une commune, ce n'est pas le montant de l'investissement mais le reliquat à sa charge.

Choisir un projet sur plan même en trois dimensions est une chose, en appréhender l'aspect définitif, son intégration dans l'environnement, en est une autre. En fait, nous avons découvert notre « bébé » au fur et à mesure de la construction et l'avons adopté.

Aujourd'hui professeurs et élèves testent la fonctionnalité : déplacement, luminosité, sonorité, donnent satisfaction, par contre il faudra un an pour connaître les réactions concernant le chauffage d'hiver comme d'été. Mais tout porte à croire que nous aurons réalisé un bel outil pour les enfants et un bel outil de développement pour nos 3 communes.

Aussi, dès que cet investissement sera partiellement « digéré », la phase embellissement devra être reprise au rythme des possibilités financières.

Extrait du discours de Jean RIMBERT lu le jour de l'inauguration du Groupe Scolaire



L'inspectrice Départementale assiste à la première rentrée

Médailles communales

Au cours d'une petite cérémonie à la Mairie d'Eclaron, le 13 février dernier, le maire, Monsieur Jean Rimbart a remis des distinctions honorifiques à des conseillers municipaux et agents administratifs ou employé communal en fonction depuis l'association des trois communes.

Ainsi, ont été mis à l'honneur 12 récipiendaires pour le travail accompli au service des communes.

Médailles d'Argent :

Mesdames Martine CHEVALIER-LAMBERT,
Colette KALTENBACH, Micheline PERIDON et
Françoise RODRIGUES.

Messieurs Jean-Yves MARIN, Jean MECRIN,
Christian PERRAUDIN et Yves PINTAT.

Médailles de Vermeil :

Madame Hilda DIOVADA
Monsieur Daniel LATARTE

Médailles d'Or :

Messieurs Maurice COQUI et Jean RIMBERT



Si on sortait ?

| Manifestations | Date |
|---|-----------------------------|
| Marathon du Der | 16 juin 2013 |
| Fête de la musique à Eclaron | 28 juin 2013 |
| Brocante des chasseurs à Eclaron | 7 juillet 2013 |
| Fête Nationale à Eclaron : Feu d'artifice | 13 juillet 2013 |
| Fête Nationale à Eclaron : Animations | 14 juillet 2013 |
| Fête patronale à Braucourt | 27 et 28 juillet 2013 |
| Brocante USE à Eclaron | 18 août 2013 |
| Fête patronale à Eclaron | 31 août et 1 septembre 2013 |

Le QWAN KI DO

Le Qwan Ki Do est un art martial sino-vietnamien fondé en 1981 par Maître Pham Xuan Tong, signifiant "la voie de l'énergie vitale".

On peut y retrouver des techniques vietnamiennes telles que les ciseaux volants mais aussi des techniques zoomorphiques chinoises. On y retrouve aussi la self-défense, la pratique des armes traditionnelles, la technique et le combat en compétition ou en loisir.



L'Association Energie et Harmonie, qui a ouvert ses portes à Eclaron en septembre 2011, dispense des cours de cet art martial mais aussi de Méditation Relaxation.

Lors de cette première année de compétition, l'Association est déjà représentée pour les Championnats de France de Qwan Ki Do qui ont eu lieu le 6 avril 2013 à Chevigny-Saint-Sauveur en Bourgogne.

En effet, lors de la Coupe Zone Nord de Qwan Ki Do qui a eu lieu le 10 février dernier à Créteil, Alyssa PRETTE membre du club d'Eclaron s'est illustrée en catégorie technique. Après deux passages en épreuves quyen (enchaînements codifiés), elle a réussi à se distinguer en remportant la deuxième place. Souhaitons-lui bonne chance pour la suite.



Avis aux administrés

A l'approche de fin d'année scolaire et des vacances d'été, de nombreuses personnes souhaitent faire renouveler leur carte d'identité ou leur passeport. Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attentes incompatibles, le ministère de l'intérieur incite le public à prendre dès à présent ses dispositions

- en vérifiant les dates d'expiration de la carte d'identité ou du passeport
- en les faisant renouveler dès maintenant si nécessaire

soit à la mairie de votre domicile pour une demande de carte d'identité, soit dans une mairie équipée d'une station biométriques pour une demande de passeport.

Concernant plus particulièrement les enfants, il est rappelé que pour tout déplacement, chacun doit posséder, à son propre nom, une carte d'identité en cours de validité ou un passeport.